

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13.04.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. DOHR Hervé, Mme GROSJEAN Véronique, M. LECOMTE Nicolas, Mme LEMOY Odile, M. LOISIL Vincent, M. MARCHAL François, Mme THIERY Maud

Procurator(s) :

M. GUENSER Michel donne pouvoir à M. MARCHAL François, Mme WILLAUME Elvire donne pouvoir à Mme LEMOY Odile, M. BERNARD Claude donne pouvoir à M. DOHR Hervé

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Claude, M. GUENSER Michel, Mme WILLAUME Elvire

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme THIERY Maud

Date de convocation
08.04.2022

Date d'affichage
./././...

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

26.04.22.

et publication du :

26.04.22.

Délibération 6bis/2022

Monsieur le maire expose le plan de zonage d'assainissement de la commune, après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le plan de zonage d'assainissement à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANONVILLE
Le Maire,



